Annexe I – Profil d'exigence pour la représentation des personnes employées dans le Conseil de fondation de la Caisse de pensions Poste

Profil d'exigence

Les membres du Conseil de fondation (CF) de la Caisse de pensions Poste (CP Poste) qui représentent les personnes employées décident dans l'intérêt global de tous les destinataires de la CP Poste. L'intérêt global des destinataires dépasse l'intérêt particulier du membre du CF. En prenant une décision les membres du CF tiennent également compte de la situation actuelle de la CP Poste ainsi que de son évolution durable.

Chaque membre du CF qui représente les personnes employées remplit les exigences suivantes :

- Il réfléchit de manière stratégique et constructive,
- Il agit en s'orientant vers une solution,
- Il est capable de travailler en équipe,
- Il est prêt à prendre la responsabilité pour que la CP Poste se développe durablement,
- Il a des connaissances générales du deuxième pilier et est prêt à se former continuellement,
- Il s'engage à participer à toutes les séances,
- Il a le temps de remplir son mandat,
- Il participe activement aux discussions et délibérations au sein du CF,
- Il est disposé à s'engager au sein de groupes de travail ou comités,
- Il s'engage à respecter le secret professionnel,
- Il est en principe prêt à exercer le mandat au-delà de sa durée ordinaire s'il est question de garantir la parité et si le CF en décide ainsi selon l'article 5 alinéa 3 du règlement électoral.

Des connaissances détaillées de la prévoyance professionnelle, des finances et de la comptabilité ou du placement de fortune sont un avantage mais ne sont pas impératifs.

Les séances se tiennent en allemand. Des connaissances de cette langue sont indispensables. Les documents sont toutefois – pour la plupart – traduits en français.

Caisse de pensions Poste
1 mai 2016